

VILLE DE CHAMBERY

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU lundi 26 février 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six février à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Michel Dantin, Maire.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
1	SUIVI DES OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - ENQUETE SUR LA GESTION DU STATIONNEMENT URBAIN - EXERCICES 2009 A 2013	Michel Dantin		<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Donne acte de la présentation des actions entreprises par la ville à la suite de la présentation (séance du Conseil municipal du 27 mars 2017) du rapport d'observation définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne Rhône Alpes « Commune de Chambéry, Enquête sur la gestion du stationnement urbain (Département de la Savoie), exercices 2009 à 2013.</p>	10 min
2	CREATION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE - CHAMBERY 2040	Josiane Beaud	<p>Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Accepte de ne pas procéder au vote par bulletin secret ; Décide, à l'initiative de la commune de Chambéry, de la création d'une Société Publique Locale, dénommée « Chambéry 2040 », au capital social de 150 000 €, dont le siège social sera à l'Hôtel de Ville de Chambéry, place de l'hôtel de Ville ; Approuve le projet de statut tel qu'annexé aux présentes ; Approuve le projet de Pacte entre actionnaire, tel qu'annexé aux présentes ; Désigne comme représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la société : Michel Dantin, maire ; Josiane Beaud ; Benoit Perrotton ; Sylvie Koska ;</p>	20 min

				<p>Jean-Benoit Cerino ; Désigne comme représentant de la Ville au Comité d'engagement et de Suivi : Josiane Beaud ; Autorise le maire ou son représentant dûment délégué à signer les statuts et le pacte entre actionnaires ; Définit la part de la ville à 55% du capital social, soit 550 actions sur 1000 ; Donne mandat au Maire à l'effet de libérer la participation de la Ville, soit 82 500 €, à imputer sur le budget 2018 de la Ville ; Donne mandat à ses représentants au sein du Conseil d'Administration à l'effet : De désigner : Le président ; Les vice-présidents ; Le directeur général. D'approuver le futur règlement intérieur sur les bases minimales décrites ci-dessus ; Approuve les principes d'organisation économique, juridique et fiscales de ladite société ; Plus généralement, autorise le Maire ou son représentant dûment délégué à engager toutes démarches ou formalités pour la constitution définitive de la société.</p>	
3	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DE PARCS DE STATIONNEMENT EN OUVRAGE ET EN ENCLOS, AVENANT N° 2	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'avenant n°2 tel qu'il figure en annexe à la présente délibération ; Dit que la date d'effet de l'avenant n°2 est le 15 mars 2018 ; Autorise le Maire ou son représentant dûment délégué à signer l'avenant n°2 au contrat de concession du 1er aout 2017.</p>	1h07
4	CESSION D'UN FONCIER BATI DENOMME LE STADIUM SIS 275 ROUTE DE SAINT SATURNIN AU PROFIT DE CHAMBERY GRAND LAC ECONOMIE ET CONVENTION DE CO MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE A DES TRAVAUX DE DESAMIANTAGE ET DE DEMOLITION	Walter Sartori	Mis aux voix, M. Xavier Dullin, n'ayant pas pris part au vote, le rapport est adopté par : 44 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Abroge la délibération du conseil municipal n°DCM-2017-147 du 12 juillet 2017, Décide de la cession du foncier bâti cadastré BD n°239 sis 275 route de Saint-Saturnin au profit de Chambéry Grand Lac Economie, dont le plan est joint à la présente délibération ; Autorise le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Approuve la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Chambéry Grand Lac Economie et la Commune de Chambéry relative à des travaux de désamiantage et de</p>	1h14

				<p>démolition du bâtiment Le Stadium; Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention jointe ainsi que tout document y afférent; Autorise Chambéry Grand Lac Economie à déposer toute autorisation administrative dans l'attente de la signature de l'acte authentique; Considère que la vente envisagée, ne s'inscrit pas dans le cadre d'une activité économique mais seulement dans le cadre d'une gestion du patrimoine privé communal; cette vente n'est donc pas soumise à TVA; Impute la recette au budget 2018 de la Commune.</p>	
5	<p>RENOUATION DU STADE MUNICIPAL - PROCEDURE DE MAITRISE D'OEUVRE - DEMANDES DE SUBVENTIONS - VALIDATION DU PROGRAMME</p>	<p>Bernard Léger</p>	<p>Mis aux voix, le rapport est adopté par : 44 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 1 ABSTENTION(S)</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Se prononce sur le programme de l'opération et le coût d'objectif prévisionnel ; Valide la consultation de maîtrise d'œuvre sous forme de concours et la composition du jury ; Valide les indemnités de concours qui seront allouées aux équipes ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer les demandes d'attribution de subvention sur cette opération auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Département de la Savoie, de l'Agglomération et de tout autre financeur ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à lancer tous les marchés d'étude nécessaires à l'avancée de cette opération.</p>	<p>1h16</p>
6	<p>CONDITIONS DE GESTION DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES ET ACQUISITION DE DEUX EQUIPEMENTS SUPPLEMENTAIRES DANS LES CONDITIONS A DEFINIR ULTERIEUREMENT</p>	<p>Aloïs Chassot</p>	<p>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve : La validation de la convention de mandat de recette jointe et autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment délégué à signer ladite convention et les pièces associées ; La validation de la tarification proposée a minima d'ici l'édition du prochain guide tarifaire ; L'acquisition dans des conditions à définir ultérieurement de deux bornes du centre-ville (avenue Leclerc et parking de Buisson Rond) et autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment délégué à signer tous les documents associés ; La prise en charge financière du fonctionnement de ces deux bornes supplémentaires, à compter de leur cession par CGLE.</p>	<p>1h24</p>

7	APPROBATION DE LA CONVENTION D'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES DANS LE CADRE DE LA REDEVANCE SPECIALE	Aloïs Chassot	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Prend connaissance et approuve la convention d'élimination des ordures ménagères et assimilées dans le cadre de la redevance spéciale et autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment délégué à la signer. (Convention et tableau des volumes produits et fréquence de collecte par site en annexe).	1h29
8	CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE RESEAUX ENEDIS AVENUE ALSACE LORRAINE	Aloïs Chassot	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte les termes de la convention de servitude de passage sur les parcelles cadastrées section CD n°158 et 167 ; convention dont la copie est jointe en annexe, telle qu'elle a été établie par ENEDIS ; Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment délégué, à signer ladite convention, ainsi que tous documents nécessaires.	2h00
9	DENOMINATION DE VOIRIE	Roger Caffaratti	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le changement de dénomination de voirie proposé.	2h01
10	SUBVENTIONS AUX MAISONS DE L'ENFANCE POUR LES ATELIERS PERISCOLAIRES DU SOIR DE JANVIER A JUIN 2018	Françoise Bovier-Lapierre	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Fixe le montant de subvention aux maisons de l'enfance pour les ateliers périscolaires du soir à hauteur de 2 euros par passage d'enfant ; Dit que les aides correspondantes seront versées en une seule fois aux maisons de l'enfance sur présentation des fréquentations réelles de janvier à juin 2018 ; Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018.	2h02
11	RAPPORT SUR L'ETAT ET L'EVOLUTION DE LA DETTE COMMUNALE AU 31 DECEMBRE 2017	Benoit Perrotton	LE CONSEIL MUNICIPAL : Prend acte de la présentation du rapport sur l'état et l'évolution de la dette communale au 31/12/2017, annexé à la présente délibération.		2h04
12	RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 4 VOIX CONTRE 6 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de la transmission du rapport d'orientations budgétaires ; Se prononce sur les orientations budgétaires telles que présentées dans ce rapport.	2h29

13	COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES CONCERNANT LA GESTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHAMBERY METROPOLE AU COURS DES EXERCICES 2009 A 2015	Benoit Perrotton	LE CONSEIL MUNICIPAL : Prend acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur l'examen des comptes concernant la gestion de la Communauté d'agglomération de Chambéry Métropole au cours des exercices 2009 à 2015.		3h29
14	ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUE A BONS DE COMMANDE - TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE GROSSES REPARATIONS, DE REAMENAGEMENTS ET TRAVAUX D'URGENCE POUR LA MISE EN SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS DANS DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	Jean-Claude Davoine	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire ou son représentant, à signer les accords-cadres à bons de commande à intervenir et les actes y afférents, sur la base de l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.	3h32
15	MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CCAS DE CHAMBERY AUPRES DE LA VILLE A L'ATELIER PLOMBERIE / CHAUFFAGE	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le principe de recrutement par voie de mise à disposition d'un agent du C.C.A.S. de Chambéry, à temps complet à compter du 1er février 2018 pour une durée d'un an ; Autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tout document relatif à cette mise à disposition, convention annexée à la présente délibération ; Autorise l'inscription des crédits correspondants au budget.	3h34
16	ACTES PASSES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE AU TITRE DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Pierre Perez	Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette liste de décisions, donne acte du présent compte-rendu.		3h35
17	VOEU - SITUATION DANS LES ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD)	Michel Dantin	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité		3h36
18	VOEU DE LA MAJORITE MUNICIPALE RELATIF AU BASTION SOCIAL	Michel Dantin	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 2 VOIX CONTRE 8 ABSTENTION(S)		3h41
19	MOTION CONDAMNANT L'OUVERTURE D'UN LOCAL ACUEILLANT UN GROUPE D'EXTREME-DROITE A CHAMBERY	Jean-Benoit Cerino	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 10 VOIX POUR 35 ABSTENTION(S)		3h55

20	QUESTION AU MAIRE RELATIVE AU TEMPS DE PRESENCE DES ATSEM DANS LES CLASSES DE MATERNELLE DE LA VILLE DE CHAMBERY	Guy Fajeau	Réponse écrite à la question écrite de l'opposition. Pas de vote.	3h56
----	--	------------	--	------

*N.B. Les vidéos de retransmission intégrale des conseils municipaux, disponibles sur le site internet de la ville, sont chapitrées par délibération.

Affiché à l'Hôtel de Ville le 28 février 2018

Damien Varon
Secrétaire de Séance

Michel Dantin
Maire